

asse reconnaît au gouvernement impérial ce que pense le pays du système actuel d'émigration. On est sous une très fautive impression, en Angleterre, par rapport à l'état de notre pays. On imagine que nous avons un grand besoin d'ouvriers, qu'il nous manque des bras. Il est vrai que nous avons des forêts à défricher, mais sont-ce ces émigrés, faibles, à moitié morts, et sans ressource aucune, qui peuvent cultiver ces terres et les exploiter? Quant à nos travaux publics, nous ne manquons point d'ouvriers, et ceux que nous avons ici, ont qui nous viennent des Etats-Unis sont plus forts, plus robustes, plus en état de travailler que tous les émigrés qui arrivent chaque année sur nos rivages. Le gouvernement impérial ignore peut-être ces faits; c'est à l'administration provinciale à l'en informer. J'espère qu'elle le fera. Si elle l'eût fait plus tôt, si elle l'eût fait il y a six mois, comme l'a fait la Nouvelle-Ecosse, le pays ne serait point dans l'état de consternation et d'appréhension où il se trouve aujourd'hui.

Après quelques paroles de M. Hall, Colville et Cayley, M. Cameron retira sa motion. M. le procureur-général Badgley a dit mercredi en réponse à une question de M. Chauveau qu'il proposerait un bill pour payer les jurés et les conseillers dans le Bas-Canada.

LES \$100,000 POUR LES INCENDIÉS DE QUÉBEC.

Enfin, l'administration s'est décidée à introduire un bill pour remplir les promesses faites à nos compatriotes de Québec. Voici le projet de loi, qui se trouve inscrit sur la longue liste d'ordres du jour pour sa seconde lecture ce soir:

Acte pour amender l'acte pour autoriser Sa Majesté à ordonner l'émission des débetures pour venir en aide à la cité de Québec.

ATTENDU qu'il est expédient d'amender l'acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, et intitulé: "Acte pour autoriser Sa Majesté à ordonner l'émission des débetures pour un montant limité, et pour venir en aide à la cité de Québec," en élevant le taux des intérêts qui seront dus sur les débetures qui seront émises en vertu du présent acte, à celui de six par cent, et en autorisant la délivrance des dites débetures immédiatement aux personnes auxquelles des avances seront faites, et en limitant la durée des pouvoirs des commissaires nommés en vertu de cet acte: — A CES CAUSES, qu'il soit statué, etc.

Et il est par le présent statué par l'autorité susdite, que nonobstant toute chose contenue dans l'acte cité dans la préambule du présent Acte, les débetures dont l'émission sera ordonnée sous l'autorité du présent acte, porteront intérêt à raison de six par cent par année.

Et qu'il soit statué, que nonobstant toute chose contenue dans le dit acte, les dites débetures seront délivrées par le receveur-général, aux parties respectives auxquelles des avances seront faites sur le certificat des commissaires nommés sous l'autorité de cet acte, et elles seront émises pour telles sommes qui seront avancées aux dites parties respectivement, et seront reçues par les dites parties comme sommes qui leur seront avancées et comme de l'argent; et les avances ainsi faites au moyen de débetures auront à toutes fins et intentions quelconques le même effet que si elles étaient faites en argent: pourvu toujours, que le receveur-général pourra, à sa discrétion, diviser la somme à être avancée à aucune des dites parties en trois débetures ou plus, à la réquisition des parties.

Pourvu toujours et qu'il soit statué, que les sommes à être avancées au moyen de débetures comme susdit, seront payées en la manière et sujettes aux dispositions mentionnées dans le dit acte, avec intérêt à raison de quatre par cent par année, au lieu de trois par cent par année tel que pourvu par le dit acte.

Et qu'il soit statué, que nonobstant toute chose contenue dans le présent acte, il ne sera reçu aucune application pour des avances sous l'autorité du dit acte par les commissaires nommés ou qui seront nommés sous l'autorité du dit acte après l'expiration de six mois de calendrier, à compter de la passation du présent acte; et que toutes les dispositions desdits commissaires cesseront complètement après l'expiration d'une année à compter du même temps; et lesdits commissaires devront avec toute la diligence convenable, par la suite, rendre compte de leurs procédés par écrit, et remettre les papiers, comptes et documents qui seront en leur possession, ainsi qu'il est prescrit par la vingt-sixième section du dit acte.

Pourvu toujours et qu'il soit statué, que toutes les dispositions du dit acte qui ne sont pas incompatibles avec le présent acte, s'appliqueront aux débetures qui doivent être émises en vertu du présent acte, aux avances faites aux parties et aux conditions et conséquences d'elles, comme si les dispositions faites par les présentes avaient fait partie du dit acte, au lieu des dispositions au lieu desquelles elles sont substituées; et toutes les parties du dit acte qui peuvent être incompatibles avec le présent acte, seront et sont par les présentes abrogées; mais il ne sera pas entendu qu'aucune autre partie du dit acte est par le présent révoquée ou invalidée.

EMIGRATION.—Une grande excitation règne en ce moment en cette ville au sujet des émigrés. La majorité des citoyens alarmés des progrès de la maladie et craignant pour la santé publique désire l'établissement d'un lazaret dans l'île de Boucherville. La commission nommée par le gouvernement résiste aux vœux des citoyens parce qu'elle croit que le danger n'est pas imminent et que l'établissement d'un lazaret à Boucherville aurait de grands inconvénients contre lui, etc. Une grande assemblée des citoyens a eu lieu mardi soir afin de protester contre la conduite de la commission et faire voir

la nécessité urgente d'établir un refuge loin de la ville pour recevoir les émigrés et prévenir l'épidémie dans Montréal.

L'assemblée de mardi était très nombreuse et sous la présidence de son honneur le maire. Les résolutions désapprouvent l'arrestation de Sheds à la Pointe Saint-Charles, ainsi que l'usage d'antasser les émigrés sur les steamboats, la fermeture du canal Lachine à une époque aussi inopportune, et elles recommandent l'établissement d'un lazaret au-dessous de la ville, soit dans les îles de Boucherville, Bourdon ou Ste. Hélène.

Une députation nommée à cette assemblée s'est rendu hier auprès du gouverneur général pour lui communiquer ces résolutions. Son Excellence a répondu qu'elle prendrait ce sujet en sa sérieuse considération.

NOUVELLES LOCALES.

Le Séminaire de St. Sulpice a encore à déplorer la perte d'un vertueux et digne prêtre, mort victime du son dévouement aux devoirs de son ministère, hier matin, c'est celle de M. Pierre Richard, natif de France, âgé d'environ 30 ans.

Il y a quelques prêtres malades au séminaire, et entr'autres M. le supérieur, M. de Charbonnel, M. Picard, M. Araud, M. Richard l'économiste et M. Bienvenu.

Les Dames grises ont perdu avant hier, la sœur Primenu, âgée seulement de 20 ans. Il y a une trentaine de ces bonnes sœurs épuisées de fatigues et malades, mais on espère que le repos les retablira. Quel noble et admirable dévouement que celui de nos prêtres et sœurs!

La santé de Montréal est bonne à part de quelques cas de fièvres qui ont frappé ceux venus en contact avec les émigrés.

LE JOURNAL DE QUÉBEC.—Le zèle et patriotique Journal de Québec vient d'agrandir son format. Nous nous en réjouissons, et dans l'intérêt de nos confrères et amis et dans l'intérêt du parti populaire dont cette feuille a été de tout temps un éloquent et chaleureux défenseur. Les efforts et les soins laborieux des propriétaires du Journal de Québec devaient rencontrer le patronage du public canadien, ils le méritent et à l'avenir ils y auront encore plus de droits par les améliorations qu'on vient d'y faire.

Estimé supplémentaire pour 1847.—Hier soir M. Cayley a présenté à la chambre un estimé supplémentaire de certaines dépenses du gouvernement du Canada pour l'année 1847, auxquelles il est nécessaire de pourvoir; cet estimé s'élève à la somme de £91405 7s; le Haut-Canada y figure pour une somme de £60,950 et le Bas-Canada aura le tiers restant pour améliorations, paiement d'arriérés, etc.

Il y a une somme de £2000 portée pour les chemins des Caps et £2611, pour ceux de Mévis et de Matane dans le district de Québec. £300 accordés au collège de Lennoxville, dans les townships £125 au collège de l'Assomption £100 au collège Joliette. £200 de pension à la Dame de feu le Juge Vallières de St. Réal, £50,000 pour le canal Welland et £100,000 pour le canal de Lachine.

LE THÉÂTRE ROYAL.—Les représentations qui ont eu lieu à notre magnifique théâtre durant le cours de cette semaine ont été très remarquables et d'un ordre élevé; mais pour différentes causes nous regrettons que les spectateurs n'aient pas été plus nombreux. Les drames et sujets choisis étaient pourtant attrayants et pleins d'intérêt. Nous avons vu jouer lundi, le *Marchand de Venise*, mardi, *La femme, mercredi, La merveille* et hier soir *Ernestine*. M. Wallace est un grand acteur qui sait déployer dans ces diverses pièces toutes les beautés de son admirable talent. Ce soir, sera jouée l'*Ecole du scandale*; M. Wallace représente son caractère favori de *Surface*. Mme Skerrett, la charmante et aimable femme du Directeur représente le caractère de Marion Ramsay, dans le vaudeville de *Turn out*. Mme Skerrett joue à ravir.

Nous apprenons avec plaisir que Son Excellence le Gouverneur-Général a témoigné son intention d'assister à la représentation de demain soir samedi. Le programme sera riche et intéressant. La compagnie fera de son mieux, ceux qui veulent s'amuser bien, ne saurait passer une soirée plus agréable qu'en allant au théâtre demain soir. Il y aura foule.

L'Union le premier steamer transatlantique français parti de Cherbourg le 22 juin, est arrivé à New-York le 8 juillet, après une traversée de 15 jours et quelques heures. Il n'a rien apporté de neuf d'Europe.

La motion de M. Boulton pour faire transférer le Siège de Gouvernement de Montréal dans le Haut-Canada, a été rejetée mardi soir, par une majorité de 41 contre 12.

Arrivée aux sources de Varennes cette semaine, Messieurs Hart et servant, Hart, Dawson, Messieurs Anderson, Roach, Leeming, Boyd, Chaplan, D. T. Oliver.

Hier 15 juillet il y avait aux Sheds 1500 malades; 23 sont morts dans la journée.

Les fameux voleurs du printemps dernier, James Crow et Nowlan, qui ont tiré du pistolet sur M. Coffin le shérif qui voulait les arrêter viennent d'être condamnés au pénitencier pour la vie.

Le tonnerre est tombé à la Barre à Plouffe mardi dernier et a détruit une maison de fond en comble. A Chateauguay, Pierre Laberge et sa femme assis tous deux au coin de la cheminée ont été tués par le fluide électrique.

Jeune Chinoise de New-York.—Le Jeune Chinois, dont les journaux parlent il y a quelque temps, frétés pour l'Angleterre comme un musée flottant, est arrivé à New-York, ces jours passés. L'équipage est composé de 15 matelots européens et 50 chinois destinés à figurer au nombre des curiosités du navire.

Dans le nombre est un mandarin qui a déjà donné quelques renseignements curieux sur les mœurs du céleste empire. Il a, dit-il, trois femmes, et s'il n'en a pas davantage c'est faute de pouvoir les nourrir. On lui demandait comment il venait à bout de les faire vivre d'accord: "A coups de cravache" a-t-il répondu avec un sang froid digne d'un adepte de la civilisation la plus avancée. Cet heureux époux n'a pu dissimuler son dédain lorsqu'on lui a appris que l'on ne pouvait, en Amérique, avoir plus d'une femme à la fois.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Des journaux de Mexico, allant jusqu'au 12 juin, reçus à la Nouvelle-Orléans, sont venus ajouter peu de chose aux nouvelles que nous avions déjà de cette capitale.

Par un article du *Monitor Republicano*, du 12, nous apprenons que Santa-Anna n'a pas été revêtu du pouvoir dictatorial, comme on l'avait dit. C'est là, dit le journal que nous venons de citer, un bruit prétendu pour les ennemis du généralissimo et du pays, mais qui est dépourvu de tout fondement, et il ajoute les réflexions fort équivoques au sujet de cette mesure:

"Pour cette dictature, il fallait le consentement, ou, pour mieux dire, la proclamation et l'appel des états: il fallait la confiance la plus aveugle et les relations les plus étroites entre le dépositaire du pouvoir et le peuple; il fallait les antécédents les plus honorables, et aussi une confiance mutuelle entre le peuple et l'armée, à laquelle l'ambition et d'autres vues ont créé des intérêts différents de ceux de la masse. Il fallait que l'on fût certain d'avance que le sacrifice fait en suspendant les institutions, nous rendrait celles-ci dans leur ensemble et dans toute leur vigueur, secondant ainsi pour le bien seulement cette somme de pouvoirs mise entre les mains d'un seul homme."

De ce langage il est permis d'inférer que le rédacteur du *Republicano* ne voit pas dans Santa-Anna la réunion de qualités, de circonstances et de garanties qu'il faudrait, suivant lui, pour faire un dictateur.

D'un autre côté, nous ne voyons rien qui confirme le renvoi de l'élection présidentielle au mois de janvier prochain. Mais il n'est nullement question non plus du dépouillement des votes pour le 15 juin, circonstance d'autant plus surprenante que l'on était pour ainsi dire à la veille de cette journée décisive. Il y a, plus, le *Monitor*, dans son numéro du 11, dit qu'il avait eu heureusement séance du congrès la veille, d'où il semble résulter que les représentants ne sont pas réunis au fait.

Il est permis d'inférer de là, jusqu'à renseignement plus précis, que Santa-Anna, sans être dictateur de droit, est de fait en possession du pouvoir absolu, et se prépare à étudier une élection qui pourrait le renverser, à moins que les chances ne soient complètement de son côté, comme cela pourrait arriver, aujourd'hui que le poids du vote d'Oajaca semble faire incliner la balance en sa faveur.

Ce qui nous confirme dans l'opinion que Santa-Anna est redevenu tout puissant à Mexico, c'est qu'au lieu de compléter le cabinet, il a déclaré, dit-on, vouloir gouverner avec les ministères de l'intérieur et de la guerre, se contentant de faire diriger les autres départements par les premiers employés.

En même temps, les journaux soutiennent avec autant de force que jamais, la thèse de la guerre, qu'ils semblaient près d'abandonner.

La majorité de la nation, dit le *Monitor* du 11 juin, est sans aucun doute, en faveur de la guerre, et, en conséquence, nous sommes convaincus que toute négociation, ayant pour but la conclusion de la paix, est impossible. Si la paix avait lieu, elle serait futile à la nationalité du Mexique. Les défenseurs de la patrie ont donc pour les encourageant, la perspective de brillants succès, car il est évident que malgré les revers que nous avons éprouvés jusqu'à ce jour, la situation actuelle des Etats-Unis doit nous assurer les succès les plus éclatants sur la fin de la campagne. Tous ceux qui désirent sincèrement la continuation de la guerre, regardent comme dangereuse toute politique équivoque et toute ouverture de paix; nous sommes donc opposés à tout changement de politique qui aurait pour but la conclusion de la paix.

Le *Razonador* lui-même, cet organe fondé naguère par le parti de la paix, après avoir déclaré qu'il n'a plaidé la cause des négociations que par conviction de l'impossibilité où est le Mexique de soutenir la lutte, s'empresse d'applaudir au retrait de la démission de Santa Anna, le seul homme qui puisse conduire le pays à la guerre.

Nous remarquons du reste que toutes les feuilles gardent sur les préparatifs de résistance un silence qui ne leur est pas habituel. Faut-il en conclure que ces préparatifs sont nuls ou à peu près? Faut-il penser, au contraire, que la volonté supérieure qui semble en partie dicter leur langage sur certains points, leur ferme la bouche sur d'autres? C'est ce que l'avenir seul nous apprendra; mais il y avait dans les avis que nous reproduisons samedi quelque chose de si précis qu'il faut se garder de les répéter à la légère.—*Courrier des Etats-Unis.*

Correspondance

- L. K. écor. Varennes, reçue remise. A. M. écor. do de D. P. écor. do de A. P. écor. do de J. H. écor. Longueuil, do C. A. écor. L'Assomption, do

J.W.P. écor. Coteau Landing, do Rev. M. P. écor. St. Hyacinthe, do Rev. M. D. écor. Kingston, C.W. do M. L. B. écor. Albany, N. Y.

Naissances.

En cette ville, le 14, la dame de M. Robert Meland, a mis au monde un fils.

Mariages.

En cette ville, le 5 du courant, par Messire Fay, M. Simon Lesage, à Dlle Marie-Dominique Mitchell, tous deux de cette ville.

En cette ville, le 14 du courant, par Messire Fay, Théodore Arbour, tailleur, à Dlle Marie-Bachel Tison, tous deux de cette ville.

A St. Michel d'Yamaska, le 7 par le révérend Messire Lebrun curé du lieu, J. D. Lamore, écor., marchand de Solet, à Dlle Laurence E. Paradis, fille unique de A. Paradis, écor., marchand de St. Michel.

A Québec, le 13, M. Joseph Darveau, typographe, à Eleonore Giroux.

A la Longue-Pointe, le 14 du courant, A. Doray, écor., Brasscur, à Dlle. Marianne Raymond, fille unique de M. Raymond, écor.

Mardi dernier, à la chapelle St. Louis, sieur Narcisse Déroche, meublier, à demoiselle Adeline Châteaufort, tous deux de cette ville.

A Rimouski par le révérend M. Picard, J. C. Taché, écor., médecin, à Dlle. Françoise Lepage.

Décès.

En cette ville, mercredi matin, Dame Marguerite Grant veuve de feu Jean Brunau, écor., et mère de Jean Brunau, écor., négociant de cette ville, âgée de 72 ans.

A Upperland, près de cette ville, le 13, Richard Augustus, enfant de Mrs. Coffin, écor., âgée de 17 mois.

En cette ville, le 7, Dame Ann Leveillé, épouse de M. Thomas Evans, typographe, âgée de 38 ans.

En cette ville, le 16 du courant, Dame Sophie Desjardis épouse de Jean Giroux, écor., âgée de 49 ans et six mois. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et quatre enfants, et un grand cercle d'amis et de connaissances qui longtemps se rappelleront ses vertus et ses belles qualités.

En cette ville, hier soir, le 15 après douze jours de cruelle maladie soulevée par la résignation d'un vni chrétien, M. Jean-Bte. Estime de Laplante, âgé de 58 ans. M. Laplante s'est fait entourer de tous ses parents et nombreux amis par ses manières affables et son cœur généreux. Il laisse pour déplorer sa perte, une épouse et quatre enfants qui ne se consolent qu'en pensant qu'il jouit de la récompense promise aux dius.

EXERCICES LITTÉRAIRES.

LES EXERCICES LITTÉRAIRES du collège de St. Hyacinthe auront lieu le 20 et le 21 du courant, en quatre séances. Les séances du matin commenceront à 8 h., et celles de l'après-midi à 1 h. On distribuera des billets d'admission, avec la même restriction que les années précédentes.

La rentrée des Classes aura lieu le 13 de SEPTEMBRE. JOS. LA ROCQUE, Proc. St. Hyacinthe, 9 juillet, 1847.

PIANO A VENDRE.

ON offre en vente, à des termes raisonnables un excellent PIANO quarré de 6 octaves et demi, de la manufacture de Grover et Seley d'Albany, qui a été en usage pendant 12 mois. S'adresser au No. 31, rue du Champ-de-Mars.

THEATRE ROYAL, Place Dalhousie.

REPRÉSENTATION CE SOIR. L'ECOLE DU SCANDALE.

TURN OUT.

DANSE PAR MADLE ST. CLAIR. Pour des détails voir le programme.



CANAL LACHINE.

AVIS est par les présentes donné que l'eau sera conserré dans le CANAL LACHINE jusqu'à samedi soir le huit août prochain; et qu'après cette date la navigation à travers le canal sera suspendue jusqu'à ce qu'un avis ultérieur soit donné.

THOMAS A. BEGLEY, Sect. Travaux Publics. Département des Travaux, 8 juillet, 1847.



Aux Entrepreneurs.

DES soumissions adressées au sousigné seront reçues jusqu'à lundi le vingt-six du courant à midi, pour l'érection, la construction d'une aile à la vieille MAISON DU GOUVERNEMENT en cette ville; à peu près cent trente pieds de long sur trente pieds de largeur et de hauteur. Les soumissionnaires doivent fixer et dire une somme ronde pour la balise complète, suivant les plans et devis qu'on peut voir et examiner au bureau, ou aucune autre information requise sera donnée. Les noms de deux personnes solvables seront mentionnés dans les soumissions, qui seront déposées à devenir cautions pour la due et convenable exécution des ouvrages et du contrat.

Par ordre (Signé) THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire. Bureau des Travaux, Montréal 12 juil. 1847.

EXERCICES DU COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

L'EXAMEN public du collège de l'Assomption aura lieu le vingt-sept et vingt-huit du courant, en quatre séances. Les exercices commenceront à HUIT HEURES du matin et à UNE de l'après diner. Les parents des enfants et les amis de l'éducation et sont spécialement invités. (Les vacances commenceront immédiatement après la dernière séance.) J. B. DUPUY, Proc. L'Assomption, 12 juillet, 1847.

O. MORIN, NOTAIRE PUBLIC.

Office avec L. S. MARTIN, No. 8. RUE ST. LAURENT. 8 juillet, 1847.

AUX MARCHANDS.

UNE personne de grande expérience dans la tenue des livres, désire s'employer DEUX ou TROIS HEURES par jour, dans un magasin de commerce de cette ville, ou elle s'occuperait des comptes. S'adresser au bureau de cette feuille aux initiales P. D. 10 juillet, 1847.

AUX ARTISANS DU CANADA.

UNE EXPOSITION de Machines à Vendre d'articles de MÉCANISME arrangés par des artistes qui résident en ce pays, aura lieu au Palais National, le 15 Septembre prochain, sous le patronage de S. E. le Gouverneur-Général. Avisa préalable sera donné du jour et du lieu de l'exposition et de la manière dont elle devra être envoyée. Par ordre C. MACDONALD, Secrétaire. Mécanisme Institute, Montréal, 8 juil.

ST. TERRE-AVENDE.

ON offre en vente une magnifique Terre de 100 arpents, situés à St. Ideldore. S'adresser sur les lieux à: ANTOINE LAFONTAINE. St. Ideldore, 9 juillet, 1847.

PRECAUTIONS CONTRE LES MALARIES.

LORSQU'UNE épidémie s'annonce, il faut bien se pénétrer de cette vérité, que l'organisation ne échit pas toujours soulementment son allége, elle cherche à la repousser, et le concours du moral, le calme, la sécurité, le courage, l'énergie sont éminemment utiles. On en a vu, vivant au milieu de foyers pestilentiels, éviter la contagion, au moyen de son caractère amable, au usage des vins, de la bière, et des spiritueux jusqu'à la dose ordinaire pour exciter la galité. On recommande donc la sérénité de l'esprit, la propreté du corps une nourriture substantielle, et pour donner son ton à l'estomac l'aile et le portier. On trouvera d'excellent portier à la BRASSERIE PIGEON. 9 juillet.

EAUX DE SOURCES DE VARENNES.

Le sousigné avertit le public qu'il a été nommé L'AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux salubres des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 63 rue St. Paul, vis-à-vis le marché Bonsecours. Wm. McDONALD. 1er juil.

COURS DE LANGUE FRANÇAISE EN 60 LEÇONS.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses familles Canadiennes, les Dames et Mesdames de cette ville et des environs qu'il commencera ce jour, le cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement, et se fera de pouvoir donner un nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS. Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et diplômes attestant en faveur des succès qu'il a obtenus, jusqu'à ce jour seront prodités à ceux qui les désireraient voir. Pour plus amples informations s'adresser au sousigné en la maison de Pennon de M. GIBOUX, au coin des rues ST. PAUL et ST. GABRIEL, ou à la trouée de la rue du Champ-de-Mars, à 7 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M. M. L. unnera son cours à domicile, aux Dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux messieurs, ils suivront les Cours chez MADAME GIBOUX. DHE. H. LASSERREZ. Montréal, 30 juin, 1847.

BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution, sont avisés que les présentes dividendes des BÉNÉFICES DE DIXIEME VERSEMENTS de DIX POUR CENT dans le capital de cette Banque, ont été demandés et sont payables comme suit: C'est-à-dire, Le 8e versement, ou après le 1er juillet prochain. Le 10e versement, le 6 août, le 1er septembre prochain. Par ordre B. H. LEMOINE, Caissier. 28 mai.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHAICARE.

A transporté sa Pharmacie au No. 106, rue St. Paul au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai.

ECOLE DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTREAL.

L'ECOLE de Médecine et de Chirurgie de Montréal donne avis que les chaires de "Médecine Légale" et de "Principes de Médecine" seront mises au concours le 4 AOUT prochain, à 11 heures A. M. Le concours aura lieu dans l'INSTITUTION des Sœurs de St. Jean. Les applications doivent être faites au Secrétaire, DR. SUTHERLAND. 11 juin, 1847.

UN SECOND CONCOURS.

UN SECOND CONCOURS, au même lieu, à la même heure, aura lieu le 10e AOUT, afin d'élever des professeurs d'Anatomie et de matière médicale. 18 juin.

A VENDRE.

3000 COTES de Cuir à Semelle de St. Pie et Glasgow. Idem Idem Peaux fraîches, (Slaughter). 1000 Idem Idem meilleur Cuir à Harrell. 800 Dos, Peaux, Veau Français, reçus par le Sphère Médical. Vache écorée, et Vache tendue. Peaux de Veau d'Angleterre d'Irlande et des Etats-Unis. Cuir à patentes de toutes sortes. Doublures, Bordes et Bassines Idem. Cuir à Sellés et à Brides, Peaux de Cochon. Un assortiment général de Cartillères de toute espèce pour les Selliers, Verriers, etc. PRATY, C. Montréal, 31 mai 1847.

APPRENTIS DEMANDES.

ON a besoin au Bureau de la Revue Canadienne, DEUX jeunes gens pour s'occuper d'apprentissage. 18 juin.